



N° 15- 25/02 au 9/3/11

## Plateforme commune intersyndicale

### Ce tract 15 modifié regroupe :

- un tract à destination des personnels de l'ONCFS (daté du 25/02/11)
- un tract à destination des personnels de l'ONEMA (daté du 9/3/11)
- une modification du tract à destination des personnels de l'ONCFS (datée du 8/3/11)



N° 15- 25/02/11

## Plateforme commune intersyndicale

→ LE MINISTRE CONSIDERE NOTRE MOUVEMENT EN DEHORS DE TOUT CADRE REGLEMENTAIRE

→ LE MINISTRE NOUS MENACE DE SANCTIONS FINANCIERES ET DISCIPLINAIRES

→ LES DIRECTIONS DES ETABLISSEMENTS METTENT EN APPLICATION LES INSTRUCTIONS MINISTERIELLES

### A L'ONCFS :

Faits générateurs	Retenue de 1/30 sur la rémunération correspondant à :	Réponse de l'intersyndicale
Constatation le 5 du mois de l'absence de rentrée partielle ou totale sur GEACO des données du mois précédent.	1 jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseignement partiel de GEACO (Ex : heures seules, renseignement d'une seule journée)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rétenion totale ou partielle des données</li> <li>➤ CRPV : défaut de saisie des informations telles que prévues par l'outil, dans les 5 jours qui suivent la constatation.</li> <li>➤ Absence de transmission partielle ou totale des</li> </ul>	1 jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrement du seul numéro de Procédure.</li> <li>• Transmission partielle des données ne permettant pas d'exploiter les résultats</li> </ul>

données techniques dans les 5 jours suivant la date limite fixée pour leur remontée.		
<p>➤ Non participation à un stage de formation</p> <p>➤ Non participation à une réunion.</p>	Chaque jour d'absence	<p>• <b>Afficher clairement son implication dans le mouvement (grève) ou se désister auprès de la division formation</b></p> <p>• <b>Etre physiquement présent, ne pas répondre aux questions pour lesquelles un positionnement est attendu et dire que la question sera posée à l'échelon supérieur, en expliquant qu'il y a un mouvement social et que cette réponse n'est pas de la compétence de l'agent.</b></p>

### →A L'ONEMA :

Le 15 février, Le Directeur Général de l'ONEMA a demandé à ses délégués interrégionaux de transférer au service des ressources humaines toute information de service non fait par les personnels.

Les délégués interrégionaux ont demandé aux chefs de service/unité de leur transmettre toute information de service non fait par les personnels.

En l'absence d'instructions précises, les actions se poursuivent.

### → DANS LES PARCS NATIONAUX

Les consignes du Ministère sur les saisies sur salaire ont été envoyées à l'ensemble du personnel dans certains parcs, mettant la pression aux agents dans le mouvement.

En l'absence d'instructions précises, les actions se poursuivent.

**LA LIGNE HIERARCHIQUE EST INTEGREE DANS LA  
PLATEFORME REVENDICATIVE.**

**ELLE NE SERA PAS LE  
DELATEUR DE  
L'ADMINISTRATION**

**LA DG ONCFS DEMANDE AUX CSD DE NE PAS  
INFORMER LEURS COLLEGUES DE L'EXISTENCE DES  
TABLEAUX NOMINATIFS QU'ILS DOIVENT  
RENSEIGNER !!!**

- NE NOUS LAISSONS PAS INFLUENCER PAR CES  
TENTATIVES D'INTIMIDATION
- CES MENACES DEMONTRENT L'EFFICACITE DE NOTRE  
MOUVEMENT



N° 15ter - 9/3/11

## Plateforme commune intersyndicale

→ LE MINISTRE CONSIDERE NOTRE MOUVEMENT EN DEHORS DE TOUT CADRE REGLEMENTAIRE

→ LE MINISTRE NOUS MENACE DE SANCTIONS FINANCIERES ET DISCIPLINAIRES

→ LA DIRECTION DES ETABLISSEMENTS MET EN APPLICATION LES INSTRUCTIONS MINISTERIELLES

### A L'ONEMA :

	Faits générateurs	Retenue de 1/30 sur la rémunération correspondant à :	Réponse de l'intersyndicale
	Constatation le 15 d'un mois de l'absence de rentrée partielle ou totale des données sur le Tempo du mois précédent	1 jour	<b>Renseignement de Tempo avec la rubrique « Démarche progrès »</b>
	Message automatique de renvoi des appels téléphoniques et d'absence sur messagerie électronique et/ou de renvoi des courriers reçus	1 jour	<b>Annuler renvoi auto, mais répondre avec les mêmes délais</b>
Rétention totale ou partielle des données	Défaut de saisie des informations dans Opale	1 jour	<b>Ne saisir que le numéro de document</b>
	Absence de transmission partielle ou totale des données techniques		<b>Transmission partielle des données ne permettant pas d'exploiter les résultats, après demande express</b>

Non participation à un stage de formation		<b>Afficher clairement son implication dans le mouvement ou se mettre en grève</b>
Non participation à une réunion	Chaque jour d'absence	<b>Etre physiquement présent, ne pas répondre aux questions pour lesquelles un positionnement est attendu et dire que la question sera posée à l'échelon supérieur, en expliquant qu'il y a un mouvement social et que cette réponse n'est pas de la compétence de l'agent.</b>

**LA LIGNE HIERARCHIQUE EST INTEGREE DANS LA  
PLATEFORME REVENDICATIVE.**

**ELLE NE SERA PAS LE DELATEUR DE  
L'ADMINISTRATION**

- NE NOUS LAISSONS PAS INFLUENCER PAR CES  
TENTATIVES D'INTIMIDATION
- CES MENACES DEMONTRENT L'EFFICACITE DE NOTRE  
MOUVEMENT

**TOUS ENSEMBLE NOUS  
SERONS PLUS FORTS  
FACE A CELLES-CI**

Plateforme commune intersyndicale Tract N° 15ter- 9 mars 2011  
Ventilation & affichage avec

transmission d'une copie au responsable administratif des locaux (D. 82-447 du 28/05/1982)



N° 15bis- 8/3/11

Plateforme commune intersyndicale

## **MODIFICATION CONCERNANT LA SAISIE SUR GEACO.**

Une difficulté de saisie sur GEACO relative aux heures nous conduit à changer cette action par :

↳ pour chaque journée œuvrée saisir l'activité (sans jamais revenir dessus) :

**"RE 131 : espèces invasives, opération de tir ou destruction"**

# RESTONS MOBILISES

# TOUS A PARIS LE 22 MARS

Plateforme commune intersyndicale Tract N° 15bis-8 mars 2011  
Ventilation & affichage avec  
transmission d'une copie au responsable administratif des locaux (D. 82-447 du 28/05/1982)